

FORMULE 74.9

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU
D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU _____
(inscrire le nom)

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU
D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

Je soussigné(e), _____ domicilié(e) à
(inscrire le nom)

(inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine
du domicile)
déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Je connaissais bien le défunt et j'ai souvent vu sa signature et son écriture.
2. Je crois que le document daté du _____, qui m'est montré
(Inscrire la date)
et qui est coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit, est entièrement de la
main du défunt, y compris la signature.

Déclaré sous serment/affirmé solennellement devant
moi dans le(la) _____ de _____)
situé(e) dans le(la) _____)
de(du) _____) _____
le _____ jour de _____, 20 _____)

)
)
)

commissaire aux affidavits (ou la personne autorisée)